
Projet - Voie Douce Col de l'Escrinet

Tronçon Vesseaux Cave Coopérative - Col d'Auriolles
COMPLEMENT A LA DEMANDE AU CAS PAR CAS

1. Préambule

Il convient de noter que l'annexe 3 - sensibilité environnementale du projet - mentionnée dans le CERFA a été oubliée lors du dépôt de la demande.

Elle apporte une partie des réponses aux questions soulevées lors de l'instruction

2. Enjeu du linéaire Vesseaux – Col d'Auriolles

Comme mentionné dans le §1 de l'annexe 3, la communauté de Communes du Bassin d'Aubenas porte une politique ambitieuse de développement des mobilités douces à l'échelle de son territoire.

Cette politique est déclinée dans le schéma de développement des déplacements modes doux réalisé en 2017. Elle repose sur un double objectif : le développement des modes doux pour un usage domicile-travail et le maillage du territoire afin de dynamiser l'activité touristique.

Dans le détail, elle s'articule autour de la création d'un réseau ossature, inscrit au schéma départemental des pistes cyclables de l'Ardèche et de l'aménagement de jonctions territoriales pour desservir un grand nombre de communes, et notamment les communes les plus éloignées du centre urbain.

Le projet de voie douce entre la cave coopérative de Vesseaux et le col d'Auriolles, bien que relevant d'un réseau ossature - Liaison Aubenas / Privas via le col de l'Escrinet, s'inscrit pleinement dans cette volonté puisqu'il permet d'adresser les communes de Saint Etienne de Boulogne et Saint Michel de Boulogne.

Il y a une vraie logique d'aménagement du territoire à la réalisation de ce tronçon, sans attendre la fin des études sur le linéaire Vesseaux - Privas. Pour rappel, la voie douce entre Aubenas et la cave coopérative de Vesseaux a été réalisé en 2024 et 2025 dans une optique de développement des modes doux domicile/travail.

Il convient de noter que l'autorité environnementale sera sollicitée, dans le cadre d'une nouvelle demande d'examen au cas par cas, sur le restant du tracé ossature. Pour information, les études techniques (AVP pour arrêter définitivement le tracé) et une étude environnementale 4 saisons sont en cours.

3. Pré-diagnostic environnemental

Comme évoqué en préambule, l'annexe 3 est ajouté au dossier.

Elle présente les enjeux environnementaux identifiés.

Il convient de rappeler que cette voie douce serait réalisée sur une voie communale (ancienne voie ferrée). La voie est donc existante, circulaire et largement utilisée pour du loisir mais surtout par l'ONF qui sort régulièrement des grumes de bois.

4. Localisation des accès et des aires de repos.

Les accès à la voie verte se feront uniquement depuis les deux extrémités du linéaire.

Le stationnement des véhicules ne présente pas de difficultés particulières.

Côté sud, sur Vesseaux, il existe un important parking au niveau de l'aire sportive "Amandine Leynaud".

Côté nord au col d'Auriolles, sur la commune de Saint Etienne de Boulogne, il existe déjà un délaissé du domaine routier départemental qui est utilisé en espace de stationnement pour le covoiturage, pour le stockage de bois et de granulats.

Les aires de repos ne sont pas prévues à ce stade sur le linéaire.

En effet, il existe déjà une zone de loisirs aménagée au niveau de la cave coopérative de Vesseaux et par ailleurs, la CCBA, ou les mairies de Vesseaux et Saint Etienne de Boulogne, sont propriétaires seulement du chemin rural.

Toutefois, une rencontre avec l'ONF, gestionnaire de la forêt domaniale, est programmée dans les prochaines semaines et permettra d'identifier des éventuels points d'intérêt. Cette discussion pourrait s'accompagner d'aménagements spécifiques.

Leur positionnement sera défini avec les agents de l'ONF, en tenant compte des enjeux environnementaux issus de la base de recensement BIODIV AURA et de la Base de l'ONF et de leurs contraintes d'exploitation forestière.